

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MARS 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur DEROUBAIX (à Monsieur de BOISSIEU), Madame BRISSEZ (à Madame PETIT), Monsieur RIBIÈRE (à Madame SONNERY), Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR),

EXCUSÉE : Madame ARBORE

ABSENTS : Madame ARENA, Monsieur KARTAL, Madame PONCET

Monsieur Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2024.01.20

LIEUDIT « PRÉ BRONDEL » : CESSION DE TERRAINS

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 3.2.1 : Cessions

Monsieur BAYAR Coskun et Madame TURKBEN Fatma ainsi que Monsieur et Madame BAYAR Erkan ont noué des contacts avec la Commune pour l'acquisition de deux terrains situés à l'arrière de leurs propriétés cadastrées respectivement section AV n° 930 et 931, sises rue du Carré Rochet.

Faisant suite aux pourparlers, la Commune a recueilli, le 9 janvier dernier, une promesse d'acquisition pour la vente à :

a) Monsieur BAYAR Coskun et Madame TURKBEN Fatma :

- d'environ 470 m² à prendre dans les parcelles cadastrée section AV n° 464, 465 et 466, situées en zones A et N du PLU lieudit « Pré Brondel au prix de 3 €/m²..... 1 410,00 €

b) Monsieur et Madame BAYAR Erkan :

- d'environ 1 156 m² à prendre dans les parcelles cadastrée section AV n° 464, 465, 466 et 932, situées en zones A et N du PLU lieudit « Pré Brondel au prix de 3 €/m²..... 3 468,00 €

conformément à l'estimation de France Domaines en date du 18 octobre 2023

Commune prévu dans la promesse d'acquisition, cette transaction sera régularisée par l'établissement de deux actes administratifs de vente, étant précisé que les frais de géomètre ainsi que les frais pour l'établissement de ces deux actes seront intégralement pris en charge par les acquéreurs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette transaction et de désigner, pour la Commune, le signataire de l'acte administratif à venir, Monsieur le Maire ne pouvant le signer puisqu'il est considéré, d'un point de vue juridique, comme le rédacteur de l'acte.

La Commission Municipale Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21, lors de sa séance en date du 12 mars 2024, a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances, lors de sa séance en date du 12 mars 2024, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. DE CÉDER deux parcelles de terrain non bâties sises lieudit « Pré Brondel », à savoir :

à Monsieur BAYAR Coskun et Madame TURKBEN Fatma :

- environ 470 m² à prendre dans les parcelles cadastrée section AV n° 464, 465 et 466, situées en zones A et N du PLU lieudit « Pré Brondel au prix de 3 €/m²..... 1 410,00 €

b) à Monsieur et Madame BAYAR Erkan :

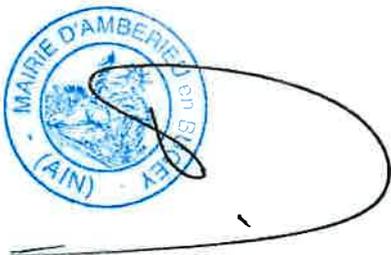
- environ 1 156 m² à prendre dans les parcelles cadastrée section AV n° 464, 465, 466 et 932, situées en zones A et N du PLU lieudit « Pré Brondel au prix de 3 €/m²..... 3 468,00 € ;

2. **DE PRENDRE ACTE** que les frais de géomètre ainsi que les frais pour l'établissement des deux actes administratifs de vente seront intégralement pris en charge par les acquéreurs ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur de BOISSIEU à signer les actes administratifs de vente à venir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

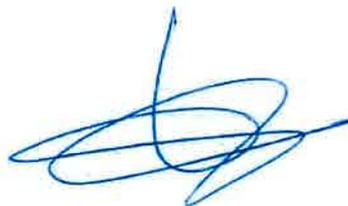
22 MARS 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



A blue circular official stamp of the Mairie d'Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



A blue ink signature, appearing to be 'Jean-Marc RIGAUD', is written in a stylized, cursive manner.



A blue circular official stamp of the Mairie d'Ambérieu-en-Bugey (AIN) is partially obscured by a large, loopy black ink signature. Below the stamp is a rectangular box containing the following text:

Accusé de réception en préfecture
001-210100045-20240315-DEL_2024_01_20-DE
Date de télétransmission : 19/03/2024
Date de réception préfecture : 19/03/2024